



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais médicaux et chirurgicaux

Question écrite n° 47679

Texte de la question

M. Jacques Blanc attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la situation des personnes souffrant d'insuffisance rénale, nécessitant une dialyse à domicile, au regard des remboursements de leurs soins. En effet, certains de ces malades avaient opté pour une dialyse péritonéale, entreprise la nuit à l'aide d'un appareil spécifique. Ce traitement, administré par périodes de 24 heures, permettait aux malades de pouvoir vivre normalement leurs activités en journée, leur évitant ainsi un traitement diurne beaucoup plus lourd et astreignant. Or, cette technique avantageuse n'est désormais plus prise en charge, ce qui oblige les patients atteints d'insuffisance rénale à revenir à l'ancienne technique, soit quatre séances de 40 minutes de dialyse par jour et comportant, en outre, un risque infectieux plus important qu'avec le nouveau traitement. En conséquence, il lui demande d'explicitier les raisons qui l'ont conduite à ce que ce traitement ne soit plus pris en charge et si, au regard du confort d'utilisation procuré aux malades et à ses nombreux avantages, un remboursement serait à nouveau envisageable.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Blanc](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47679

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 2000, page 3539

Question retirée le : 1er octobre 2001 (Fin de mandat)